



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2021 de la SDMS

Restaurant du Relais des Mayens-de-Sion, le 24 juillet 2021

Personnes présentes

M. Tristan de Quay
M. Antoine Zen Ruffinen
Mme Aline Hemmeler
M. Michel Andrey
M. Benoît de Kalbermatten
Mme Stéphanie Lipawsky Pont
Mme Micheline Zimmermann
Mme Geneviève Hemmeler
Mme Raphaëlle Marty-Terrettaz
M. Olivier von Schulthess

Personnes excusées

Mme Muriel de Preux

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Rapport de l'année 2020
3. Lecture des comptes
4. Rapport des vérificateurs des comptes et approbation des comptes
5. Budget 2021
6. Démission / élection de nouveaux membres
7. Présentation du projet de réaménagement de la Place des Fêtes / jeux / tennis en présence de l'architecte Laurence de Preux
8. Détermination par vote sur les nouveaux statuts de la SDMS
9. Divers

Remarque : les membres du comité seront nommés par leur prénom dans le présent procès-verbal.



L'assemblée sera présidée par Tristan et Benoît prendra le rôle de secrétaire.

Début de l'assemblée : 10h40

Tristan salue l'assemblée et s'excuse pour l'envoi tardif des programmes et remercie le comité ainsi que Matthieu Zimmermann pour avoir assuré l'intérim en qualité de trésorier.

Les organisateurs des activités de l'année passée reviennent sur le déroulement de chacune d'elles respectivement :

- Atelier permaculture
- Journée des enfants
- Marché du Terroir
- Fête nationale
- Tournois des trois raquettes
- Loto (annulé)
- Conférence chapelle protestante (annulée)
- Concours de ski (annulé)

Approbation des comptes de l'année 2019-2020

Matthieu Zimmermann donne lecture des comptes. Les points suivants sont à relever :

- Les recettes d'animation sont nulles mais ont cependant été partiellement compensées par une baisse des coûts d'organisation des activités
- Augmentation des cotisations perçues
- La participation de la commune de Vex a été reçue

Rapport des vérificateurs des comptes

Régis Ducrey donne lecture du rapport des vérificateurs des comptes. Il relève qu'il n'a pas de convention concernant la cotisation de Vex.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée la validation des comptes.

L'assemblée approuve les comptes 2019-2020

Budget 2021

Tristan explique en préambule que l'AG 2020 avait accepté que la SDMS fasse partie de la SA Thyon Région Tourisme SA. Stéphanie présente la mission de la SA.



Antoine explique qu'une charte a été passée avec les SD et que la commune de Sion sera représentée par Mme Volpi Fournier, conseillère communale à Sion en charge notamment du tourisme.

Tristan détaille des différents postes du budget qui explique la perte d'exploitation de CHF 11'717.10

Le budget est soumis au vote et approuvé

Plusieurs voix soulèvent que le budget ne devrait pas concerner un exercice en cours et propose que le vote sur le budget doive concerner l'exercice suivant. Tristan explique que le comité est conscient de ce problème et qu'un ajustement sera effectué pour les prochaines exercices afin que ceux-ci soient conformes aux statuts.

Démission / élection du comité

Démissions :

Les membres du comité suivant annoncent leur démission :

- Mme Micheline Zimmermann
- Mme Geneviève Hemmeler
- Mme Raphaëlle Terrettaz

Les membres démissionnaires sont chaleureusement remerciés par le comité et l'assemblée

Nouveaux membres :

Les personnes suivantes sont proposées à l'assemblée pour rejoindre le comité de la SDMS :

- Mme Muriel de Preux
- M. Benoît de Kalbermatten (secrétaire)
- M. Olivier Von Schulthess (trésorier)

Ces candidatures ne font l'objet d'aucune contestation et les nouveaux membres du comité sont élus.

Tristan tient par ailleurs à remercier Serge Garin et Stuart Gaudin pour leur implication en tant que bénévoles pour les activités de la SDMS.

Place de jeux

Laurence de Preux a été mandatée par le comité en qualité d'architecte, afin de concevoir un avant-projet pour la transformation et la valorisation de la place des fêtes de la SDMS.

Elle présente le projet à l'assemblée et insiste sur le fait qu'il s'agisse d'un projet d'intention et que les éléments présentés ne vont pas être nécessairement réalisés.



Projet et acceptation des nouveaux statuts.

Antoine présente les nouveaux statuts ainsi que le document détaillant les différences. Il explique qu'il s'agit surtout d'une mise à jour car les statuts d'origine n'étaient plus compatibles avec les nouvelles législations.

Antoine demande à ce que les articles suivants soient votés individuellement en raison de leur importance.

Les principales modifications sont l'élargissement du rayon d'action géographique de la SDMS et l'intégration d'un article permettant à la SDMS puisse représenter ses membres en cas de litige.

Article 1 al3

Permettre à la SDMS de défendre ses membres devant la justice. Pour ce faire, ceci doit impérativement être inscrit dans les statuts.

Accepté

Antoine propose que les convocations puissent être envoyés par email en précisant que celles-ci seront toujours envoyées par courrier aux personnes qui le désire.

Accepté

L'assemblée propose que le nombre minimum de membre du comité soit plus élevé de 7 au lieu de 5, ceci afin d'assurer une meilleure représentation face aux communes.

Il est relevé qu'il y a un risque que l'association ne puisse pas être opérante s'il n'a plus assez de membres au comité ce qui provoquerait sa dissolution.

Les statuts sont proposés au vote

L'AG approuve les nouveaux statuts à l'unanimité

Divers

- L'AG relève que le budget négatif concerne l'exercice actuel et que celui-ci devrait concerner l'année suivante.
- Il est relevé que le cabanon actuel a été construit il y a 7 ans et a demandé un gros investissement. Sachant qu'il n'a pas encore été amorti, il semble peu opportun de le changer.
- Il est proposé que les enfants soient inclus dans le développement de la nouvelle place de jeux par le biais d'une boîte idées.
- Il est demandé ce qu'il en est de la construction de la télécabine. Tristan répond qu'à sa connaissance le projet est en attente d'un financement de la confédération.



Société de
Développement
des Mayens-de-Sion

- Régis Ducrey demande pourquoi la taxe de séjour doit passer par la commune de Vex et demande combien représente la taxe encaissée par rapport à ce que reçoit la SDMS. Stéphanie répond que ces taxes représentent environ de 100'000 CHF sur lesquels 20'000 CHF sont reversés à la SDMS.

Tristan remercie l'assemblée et clos l'assemble à 12h22. Il remercie également Bernard et Lili pour leur accueil et convie l'assemblée à participer à la Raclette des Estivants sur la place des fêtes.

Le Président

Le Secrétaire

Tristan de Quay

Benoît de Kalbermatten